Les associations lyphardaises

Créer une association

Plusieurs déclarations sont à effectuer dans les instances et suivant l'ordre ci dessous :

1 - Auprès de l'Etat : http://www.loire-atlantique.gouv.fr/

- Informations sur la création, évolution, dissolution et partenariats ;
- Contact pour les renseignements.

2 - Auprès du Journal Officiel

Vous devez déclarer votre association au Journal Officiel :

- En cliquant sur ce lien.

3 - En mairie de Sa

Une fois votre associatio
au service Accueil ou Co

- des **statuts** déposés
- du récépissé de **déc**
- de la **composition**
- du **compte rendu d**

Vous figurerez ainsi dans
(communication, aide log

Designed by pch.vector / Freepik

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08